

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le Vingt Trois Octobre à Dix Neuf Heures dix , le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs CARVALHO, RAJAONARIVELO, TISSIER, BEURDELEY, GUILBAU, TOMASI, Mme GOUBET, MM. LETOFFE, SERVAIS, VAST, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. POLLET, M. CANSELIET (représentant M. VERRIER), Mme FEDASZ, MM. TASSIN, CHRETIEN, M. BASSEVILLE (représentant M.FAURE), MM. LEROY, HARRISSART, M. VAN LOO (représentant M. SCHMIDT),MM. LONGUET, BEHAEGEL, DAMIEN, Mme MOENS, MM. PETRAZ, ORRIERE, Mme KONATE-MARTIN, M. GOUPIL, Mme BEKHIEKH, MM. CARDON, BIONNE, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. PILORGE, VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

Membre à titre consultatif : Mme BERLEUX.

ETAIENT EXCUSES :

MM. COSYNS, GERARD, FLAMANT, BOUVIGNIES, Mme BERTRAND.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GOUBET.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur CARVALHO met à l'approbation du Conseil Communautaire le Procès-Verbal de la séance du 18 Septembre 2006.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Septembre 2006 est adopté à l'unanimité.

➤ **Habitat**

◆ **Etude transport**

Monsieur André TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie rappelle que par délibération en date du 12 juin 2006, le Conseil Communautaire a retenu le scénario n° 2 et les 2 options pour la mise en place d'un service de transport à la demande. Ce scénario est le suivant :

➔ Desserte des trois pôles principaux : THOUROTTE, RIBECOURT et LONGUEIL – ANNEL

➔ Desserte des deux grands pôles extra – communautaire : NOYON et COMPIEGNE

➔ Rabattement sur les gares de THOUROTTE et RIBECOURT

Suite à ce choix, le bureau d'étude a étudié les possibilités les plus adaptées au territoire pour mettre en œuvre ce service de transport à la demande.

Messieurs GAGNEUR et PRIVAT du bureau d'étude MTI Conseil sont venus présenter à l'assemblée la suite de l'étude.

Avant de commencer son exposé, Monsieur GAGNEUR indique que les recettes ne couvriront environ que 20 % des charges induites par le fonctionnement du transport à la demande. Il ajoute que l'adhésion au syndicat mixte des transports permettrait de bénéficier du reversement transport.

Monsieur LEFEBVRE ajoute que ce syndicat mixte des transports sera créé avant la fin de l'année et que la Communauté de Communes pourrait y adhérer. Le syndicat percevrait les taxes et les redistribuerait aux structures adhérentes.

Monsieur GAGNEUR précise que la réussite du service de transport à la demande dépend de l'importance et de la qualité de la communication réalisée. Elle doit être largement connue et doit rendre le service vraiment visible.

Madame GENERMONT demande si les tickets de transport seront mis en vente par les communes.

Monsieur GAGNEUR lui répond qu'il existe plusieurs possibilités, soit une distribution par un opérateur, soit par les communes avec la mise en place d'une régie municipale, la seconde possibilité n'est pas conseillée car elle est plus difficile à gérer.

Monsieur SERVAIS demande si les personnes à mobilité réduite devront se rendre à l'arrêt de bus ou si elles seront prises en charge à leur domicile.

Monsieur GAGNEUR répond qu'il faudrait le prévoir dans le cahier des charges.

Monsieur BEURDELEY indique que le Conseil Régional apporte une aide financière pour l'investissement des panneaux, des poteaux et des arrêts de bus et dans le fonctionnement pour les trois premières années.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** ces propositions et **DECIDE** la mise en place du service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

➤ Administration Générale - Finances

◆ *Décision Budgétaire Modificative*

Monsieur le Président, présente la Décision Budgétaire Modificative qui se traduit, savoir :

Section de Fonctionnement : 116 998,16 €

Section d'Investissement : 124 342,55 €

Monsieur CARVALHO indique que ce ne sont que des modifications ou ajustements mineurs d'articles ou de services.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire après avoir examiné les propositions par centre de coût puis pour chacune des vues d'ensemble fonctionnement et investissement **APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions de virement et d'ajustement de crédits.

◆ *Extension des installations : entrepôt*

Monsieur André TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie expose qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'extension du centre administratif (entrepôt et logement de gardien).

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 22 Septembre dernier a déclaré l'appel d'offres infructueux, une seule proposition incomplète étant parvenue.

Une nouvelle procédure doit être lancée.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** de lancer une nouvelle procédure sous la forme d'un marché négocié et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

➤ **Tourisme**

◆ **Point informations touristiques : contrôle technique et coordination SPS : information**

Madame Roselyne GOUBET, Vice-Présidente, déléguée au Tourisme expose qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un coordinateur SPS et d'un contrôleur technique.

Cinq dossiers de consultation ont été retirés pour la mission de coordinateur SPS, un dossier de consultation a été retiré pour la mission de contrôle technique et six dossiers ont été retirés pour les deux missions.

La Communauté de Communes a reçu 14 plis conformes aux dossiers et à l'objet de la consultation : 9 dossiers pour la mission coordinateur SPS et 5 dossiers pour la mission de contrôle technique.

De l'analyse technique, il ressort que les meilleures propositions ont été présentées par :

- Contrôle technique : qualiconsult pour un montant de 4 180 € HT
- Coordination SPS : Cabinet Hervé LEON pour un montant de 1 715 € HT

Le marché en procédure adapté sera passé avec ces deux prestataires.

➤ **Voirie**

◆ **Gravillonnage 2007 : demande de subvention**

Monsieur GUILBAU, Vice-Président délégué à la Voirie expose que le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au programme de gravillonnage 2007 en fonction des demandes des différentes communes à savoir : CAMBRONNE-LES-RIBECOURT, CHEVINCOURT, CHIRY OURSCAMP, LONGUEIL-ANNEL, MAREST SUR MATZ, MACHEMONT, MELICOCQ, MONTMACQ, RIBECOURT-DRESLINCOURT, VANDELICOURT.

La demande de subvention correspondante au titre de l'année 2007 devra être transmise au Conseil Général.

Madame BERLEUX demande si la Rue des Cinq Piliers à RIBECOURT-DRESLINCOURT sera réalisée en coulis ou en gravillonnage.

Monsieur GUILBAU répond que lors de la consultation les deux solutions seront demandées et que la moins chère sera retenue.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de programmation 2007 des travaux de voirie,
- **SOLLICITE** pour parfaire leur financement en complément des fonds propres l'aide financière du Département et **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre les dossiers relatifs au programme 2007 et toutes pièces annexes à Monsieur le Président du Conseil Général.

➤ Questions diverses

◆ *Indemnisation de sinistre*

Monsieur le Président expose que le totem de signalisation de la déchetterie de RIBECOURT a été endommagé par le véhicule d'un usager. La demande d'indemnisation a été adressée, en son temps, à la Compagnie d'assurances.

Selon les dispositions contractuelles, la Compagnie d'Assurances versera à la Communauté de Communes une indemnité d'un montant de 4 253,65 € en règlement du sinistre.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** cette proposition et **ACCEPTE** les indemnités d'un montant de 4 253,63 € qui seront réglées à la Communauté de Communes dans le cadre du sinistre survenu sur le totem de signalisation de la déchetterie de RIBECOURT.

◆ *Définition de l'intérêt communautaire*

Monsieur CARVALHO indique que les membres du Conseil Communautaire seront associés au Bureau Communautaire du 27 Novembre prochain pour une séance de travail en présence de Monsieur le Sous-Préfet de COMPIEGNE qui a des remarques à formuler sur la définition de l'intérêt communautaire.

◆ Cérémonie des vœux 2007

Monsieur CARVALHO précise que la cérémonie des vœux 2007 de la Communauté de Communes aura lieu à la salle du Mariquy de CAMBRONNE LES RIBECOURT le vendredi 26 Janvier.

◆ Cérémonie du 14 Juillet 2007

Monsieur CARVALHO demande dans quelle commune aura lieu la cérémonie du 14 Juillet.

Monsieur LEROY souhaite que cette cérémonie se déroule dans la commune de VANDELICOURT.

◆ Responsable des affaires juridiques

Monsieur CARVALHO demande à Mademoiselle STANGRET Madeleine qui vient de rejoindre la Communauté de Communes depuis le 1^{er} Octobre 2006 en qualité de responsable des affaires juridiques en remplacement de Mademoiselle Sandie RAMPON de se présenter aux membres du Conseil Communautaire.

La séance a été levée à 20 H.45.